



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



CENI

ARRETE N° 008 /CENI DU 31 DECEMBRE 2009 PORTANT VALIDATION DES CENTRES ET BUREAUX D'INSCRIPTION POUR LE RECENSEMENT ELECTORAL, ECHEANCES 2010.

LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE ;

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/22 du 18 septembre 2009 portant révision de la loi n° 1/015 du 20 avril 2005 portant Code électoral ;

Vu le Décret n° 100/22 du 20 février 2009 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

Vu le Décret n° 100/ 38 du 13 mars 2009 portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu l'Ordonnance ministérielle n° 530/1279 du 22 septembre 2005 portant découpage administratif du Burundi ;

Vu l'Arrêté n° 006 / CENI du 15 décembre 2009 portant fixation du Calendrier électoral, échéances 2010 ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur de la CENI ;

Après avoir délibéré conformément à son Règlement d'Ordre Intérieur ;

ARRETE:

Article 1 :

Le « Répertoire national des centres et bureaux d'inscription : synthèse nationale » en annexe est validé par la CENI.

Les centres d'inscription sont au nombre de trois mille quatre cent huit (3 408).



« Ensemble pour les élections démocratiques : libres, apaisées et transparentes »

Ils comprennent douze mille huit cent quatre-vingt quatre (12 884) bureaux d'inscription.

Article 2 :

Les centres d'inscription ainsi validés deviennent les centres de vote des scrutins de 2010.

Article 3 :

Les Commissions Electorales Provinciales Indépendantes et les Commissions Electorales Communales Indépendantes sont chargées de la mise en œuvre du présent arrêté.

Article 4 :

Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 :

Le présent arrêté qui entre en vigueur le jour de sa signature sera publié au journal « Le Renouveau du Burundi ».

Fait à Bujumbura le 31 décembre 2009

Pierre Claver NDAYICARIYE,

Président ;

Marguerite BUKURU,

Vice – Président ;

Prosper NTAHORWAMIYE,

Commissaire chargé de l'Education Civique et de la Communication ;

Adélaïde NDAYIRORERE,

Commissaire chargé des Finances et de l'Administration ;

Julius BUCUMI,

Commissaire chargé des Opérations Electorales, Logistiques et Affaires Juridiques.

